

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU

Programme d'amélioration d'accès aux services d'eau et d'Assainissement en RDC
(PASEA)

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN DEVELOPPMENT SOCIAL (SDS)

TERMES DE REFERENCE

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC, « PASEA » en sigle.

Les objectifs de développement de ce programme sont :

- Accroître l'accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans certaines provinces de la RDC et ;
- Renforcer les capacités des secteurs public et privé à fournir des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement

Ce programme sera exécuté suivant l'approche programmatique multi-phase dont la première phase concerne les milieux péri-urbains et ruraux des provinces du Kwilu, Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental.

1.2. Composantes du projet

Le projet est basé sur 4 composantes ci-dessous :

1. Amélioration de l'Accès et les Capacités de Fourniture de Services d'Approvisionnement en Eau Potable

- 1.1. Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable dans les Zones Rurales et Périurbaines
- 1.2. Amélioration des Performances des Opérateurs Privés et Non Lucratifs de l'Eau
- 1.3. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Eau Potable

2. Amélioration de l'Accès et des Capacités pour la Fourniture de Services d'Assainissement

- 2.1. Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et à l'Hygiène dans les Zones Rurales et Périurbaines
- 2.2. Amélioration de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (WASH) dans les Institutions
- 2.3. Développement du Secteur Privé pour l'Assainissement et l'Hygiène
- 2.4. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Assainissement

3. Gestion du Projet, Apprentissage et Mise à l'Échelle

- 3.1. Gestion du Projet et Apprentissage

3.2. Mise à l'Échelle Phase 2

4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle

Ce programme prévoit la réalisation des infrastructures d'eau en milieux péri-urbains et ruraux, la réalisation des infrastructures d'hygiène et d'assainissement dans les centres de santé, les écoles ainsi que d'autres activités pour améliorer l'accès à l'assainissement dont la mise en œuvre de feuille de route pour la fin de la défécation à l'air libre, la mise en œuvre des mesures d'habilitation du marché, le soutien au développement de secteur privé à fournir des produits et services d'assainissement et d'hygiène, le soutien à la réforme du secteur, le soutien à la formation professionnelle et supérieure, ...

1.3. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du programme

i) Agences d'exécution du programme

Les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du programme sont reprises ci-dessous :

- ❖ Au niveau national : la Cellule d'exécution des projets-Eau, « CEP-O » en sigle, pour les activités du projet à portée nationale ou concernant plusieurs provinces, le transfert des compétences aux structures provinciales pérennes avec l'appui technique d'une équipe de coordination nationale composée de la DAS, de l'ONHR, de la DPSH et des directions concernées du MEPST ;
- ❖ Au niveau provincial : l'Unité Provinciale d'Exécution du Projet (UPEPs) pour les activités à portée provinciale et ce, sous la supervision de la CEP-O et l'appui technique l'équipe de Coordination provinciale composée des représentations provinciales de la DAS, de l'ONHR, de la DPSH et des directions concernées du MEPST.

ii) Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- Les populations habitant les différentes Entités Territoriales Décentralisées, « ETD » en sigle, sélectionnées et celles des milieux péri-urbains des villes retenues dans les provinces de Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Kwilu ;
- Les écoles, centres de santé, marchés dans les ETD et villes sélectionnées ;
- La population de différentes provinces retenues de cette première phase en général de façon indirecte.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- La Primature ;
- Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- Le Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Technique ;
- Le Ministère de Santé Publique ;
- Le Ministère de Plan ;
- Le Ministère des finances ;
- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
- Le Ministère des Affaires Foncières ;
- Les gouvernements provinciaux des provinces choisies ;

- Les entités territoriales décentralisées (communes rurales, secteurs ou chefferie) et les villes des provinces choisies ;
- Les opérateurs de service public de l'eau et/ou d'assainissement (la REGIDESO ; les ASUREP, les privés, ...) ;
- L'ONHR, les régies provinciales de service public de l'eau ;
- Les organes étatiques (ARSPE, l'OCE, ...) ;
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, centres de promotion sociales) ;
- Les Etablissements universitaires et centres de formation professionnelle.

Dans le cadre de la préparation de la première phase du programme PASEA, quelques instruments de sauvegarde ci-dessous ont été produits, validés et publiés

N°	Titre du Document	Abréviation du titre
1	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale	CGES
2	Cadre de Politique de Réinstallation	CPR
3	Plan d'Engagement Environnemental et Social	PEES
4	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (y Compris le Mécanisme de Gestion des Plaintes)	PMPP (y compris le MGP)
5	Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre	PGMO
6	Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones	CPPA

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la mission est d'assurer, conformément à la législation environnementale nationale et aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, la prise en charge adéquate et efficiente des aspects sociaux dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet et le transfert des compétences aux structures provinciales.

3. LIENS HIERARCHIQUES

Le/la Spécialiste en Développement Social (SDS) est placé sous l'autorité hiérarchique de Monsieur le Coordonnateur National et la supervision directe du Responsable de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la CEP-O, à qui il apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des activités du projet prenant en compte les mesures agréées dans les instruments de sauvegarde environnementale et sociale préparés et/ou à préparer dans le cadre du projet, en étroite collaboration avec les Experts en Environnement et VBG

Il supervisera, en collaboration avec les quatre (04) Ingénieurs des opérations/Coordonnateurs provinciaux, les activités menées par les spécialistes provinciaux en Développement Sociaux basés dans les provinces du Kwilu/Kasaï, du Kasaï Central/Kasaï Oriental.

4. ATTRIBUTIONS ET TACHES

Le/la Spécialiste en Développement Social (SDS) réalise, sous la supervision directe du Responsable de Sauvegarde Environnementale et Sociale de la CEP-O, les missions se rapportant à la préparation et la mise en œuvre des activités au niveau national que provincial. Il/elle doit donc :

- 4.1. Veiller au respect scrupuleux des principes et prérogatives stipulés dans la Loi-cadre sur l'Environnement et les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, y compris celles relatives à la gestion de risques liés à l'exploitation et l'abus sexuel, et le harcèlement sexuel (EAS/HS) ;
- 4.2. S'assurer de la qualité des instruments de sauvegarde environnementale qui seront produits par des consultants ;
- 4.3. Assurer l'intégration des actions sociales du PTBA
- 4.4. Elaborer les différents documents (rapports mensuels, trimestriels et annuels ; Les contributions à l'Aide-Mémoire, le rapport de clôture, etc.)
- 4.5. Contribuer à l'évaluation, au réexamen et au contrôle en liaison avec l'ACE, de la conformité des sous-projets avec le PEES, CPPA, CGES et le CPR, voire tout autre instrument de sauvegarde élaboré au cours de la mise en œuvre du projet (EIES, PGES, PAR, Screening), et à porter des observations sur les rapports d'étude environnementale et sociale.
- 4.6. Assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes sociales et leur intégration dans le logiciel de suivi et évaluation ;
- 4.7. Préparer le screening environnemental et social en vue de déterminer le niveau de risque des sous-projets et élaborer les instruments pour les investissements à risque faible et moyen/modéré.
- 4.8. Conduire ou veiller au respect de la réalisation du criblage environnemental et social systématique des activités du projet en vue de leur catégorisation environnementale ;
- 4.9. Inclure les aspects sociaux dans les documents globaux du projet, y inclus les TDR, Contrats, etc.
- 4.10. Prendre en compte des questions sociales dans l'ensemble du projet PASEA et prendre toutes les mesures nécessaires pour que les documents sociaux pertinents soient élaborés avant la réalisation des investissements ;
- 4.11. Veillez à la prévention des conflits et la pérennisation des actions menées ;
- 4.12. Assurer la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation ;
- 4.13. Assurer la bonne marche du Mécanisme de Gestion des Plaintes, et en assurer la vulgarisation au près des parties prenantes, en faisant respecter les orientations du CES de la Banque mondiale et du PMPP du PASEA ;
- 4.14. Faire Assurer la bonne marche des consultations publiques par respect des dispositions de la NES 10 de la Banque mondiale et du PMPP du PASEA ;
- 4.15. Assurer une bonne mise en œuvre des documents cadres du Projet, à savoir : le Plan de Gestion de la Main d'Œuvre, la Cadre des Politiques de Réinstallation, le Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones, et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes ;
- 4.16. Participer aux missions de consultations et sensibilisations sur terrain en collaboration avec les acteurs concernés ;
- 4.17. Définir les besoins en études et/ou audits nécessaires pour un bon suivi social, élaborer les termes de référence de ces études et audits, assurer le suivi de la réalisation et la diffusion des résultats ;

- 4.18. Contribuer au développement des indicateurs sociaux d'évaluation et de suivi (indicateurs de procédures, d'impacts et de résultats) en collaboration avec le Chargé de suivi et évaluation ;
- 4.19. Apporter un appui à la préparation des dossiers d'appel d'offres (DAO) à travers l'élaboration des clauses sociales : plus spécifiquement s'assurer que :
 - i. Les DAO incluent des clauses sociales y comprise de EAS/HS appropriées et que les propositions financières contiennent les lignes nécessaires pour budgétiser les aspects environnementaux et sociaux, et
 - ii. Les TDR/Contrats des Cabinets de consultants incluent la supervision des clauses sociales ; et que
 - iii. Les aspects sociaux fassent partie intégrante du processus de réception provisoire ou définitive des travaux ;
- 4.20. Apporter un appui dans le suivi de la mise en œuvre des mesures sociales des PGES et des recommandations des missions de terrain et de supervision ;
- 4.21. Préparer en régis, le cas échéant, les instruments requis par l'examen E&S (PAR, PGES, PPA) pour les sous-projets à risque modéré ;
- 4.22. -assistera les responsables des différentes composantes et activités pour garantir la prise en compte des priorités des populations locales et autochtones dans la définition des approches et la mise en œuvre des programmes d'intervention
- 4.23. Participer aux différentes missions de terrain (Screening, surveillance et suivi environnemental et social, renforcement de capacité, réception et bilan environnemental des travaux, etc.)
- 4.24. Participer à l'élaboration et la mise à jour du budget annuel (PTBA) ;
- 4.25. Apporter un appui à l'élaboration des différents rapports (mission, screening, atelier, suivi et surveillance environnemental, mensuel, trimestriel, annuel, circonstancié, etc.)
- 4.26. Participer à la sélection de Consultant /cabinet (firme) dans le processus de passation de marché, et assurer que les études environnementales et sociales, y compris ceux de EAS/HS requises sont intégrées dans le Plan de passation des marchés (PPM) en définissant les besoins en études, veiller à leur réalisation, et intégrer les critères environnementaux et sociaux de notation dans la grille d'analyse et d'évaluation des offres ;
- 4.27. Participer aux rencontres/réunions de concertation avec les acteurs à la base, les autorités locales, les agences d'exécution et partenaires techniques du Projet pour échanger des idées sur la prise en compte des groupes vulnérables dans les activités du Projet ;
- 4.28. Produire les rapports de suivi dans le domaine E&S et assurer la documentation et l'archivage de l'ensemble des activités liées aux mesures de gestion des risques E&S ;
- 4.29. Effectuer toutes autres tâches jugées nécessaires liées à la gestion des risques sociaux dans le cadre du Projet.

Le Spécialiste en Développement Social (SDS), dans le cadre de ses fonctions, sera chargé d'effectuer des missions ponctuelles de courte durée sur les différents sites des travaux afin de procéder au suivi de la mise en œuvre des recommandations attachées aux aspects sociaux, et aussi de superviser les Experts en Développement Social des provinces.

Rapports à produire par le Spécialiste Développement Social

Le Spécialiste en Développement Social (SDS) élabore les rapports suivants pour les activités relevant de la sous cellule Sauvegarde Environnementale et Sociale :

- Les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels sur le niveau d'exécution des activités du projet et de différents contrats (Etudes, Travaux, Fournitures) ;
- Les rapports circonstanciés sur les activités de différents contrats (Etudes, travaux, fournitures) ;
- Les rapports de fin des activités ;

Il élabore également les rapports mensuels de ses prestations et le rapport d'achèvement de la mission.

Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d'exécution du projet

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt, Le Spécialiste en Développement Social (SDS) n'assurera que la responsabilité de la gestion des aspects sociaux dans le cadre du projet, telles que définies dans les manuels des procédures et d'exécution du projet.

5. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le Spécialiste en Sauvegarde Développement Social (SDS) signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par le Coordonnateur de la CEP-O, avec une période probatoire de six (06) mois. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de la CEP-O.

6. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

- Être détenteur d'un diplôme universitaire de niveau Bac +5 en sciences de l'environnement, sciences sociales, biologie, ou équivalent et avoir une spécialisation en évaluation environnementale et sociale
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en évaluation environnementale et sociale dans le cadre de l'exécution des projets de développement ;
- Avoir une connaissance approfondie des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et de la législation nationale en matière d'environnement ;
- Avoir une connaissance de la mise en place et de la gestion du MGP ;
- Avoir exécuté des missions similaires au cours des 5 dernières années dans le cadre des projets financés par le Groupe de Banque mondiale (IDA, SFI, etc.). L'expérience dans la réalisation des études environnementales et sociales stratégiques est un atout ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de communication, de rédaction et de synthèse ;
- Avoir un esprit d'initiative et une rigueur dans le traitement des dossiers ;
- Avoir une aptitude de travailler en équipe, sous pression et avec différents groupes d'acteurs ;
- Avoir une bonne maîtrise du Français écrit et parlé. La connaissance de l'Anglais est un atout

7. CRITERES DE PERFORMANCES CLES

Le Spécialiste en Sauvegarde en Développement Social (SDS) devra s'assurer de la /du/de :

- Respect de la législation nationale en matière E&S et des 10 Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale ;

- Qualité des instruments de sauvegarde environnementale et sociale produits par des consultants ou en régis, y compris la mise en œuvre des actions liées à la gestion de risques d'EAS/HS ;
- Mise en place d'un mécanisme opérationnel de revue qualité et d'approbation des instruments E&S
- Suivi de l'exécution des mesures d'atténuation des impacts négatifs prévus dans les documents de sauvegarde environnementale et Sociale du Projet ;
- Qualité des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) en ce qui concerne les clauses environnementales et sociales ;
- Qualité des rapports mensuels, trimestriels et annuels de suivi environnemental et social ; Conditions d'hygiène et de sécurité de la CEP-O.
- ;

Les performances seront mesurées sur quelques indicateurs ci-dessous :

- a) Le pourcentage du nombre des instruments de sauvegarde ou DAO ayant obtenu l'avis de non objection de la Banque Mondiale*
- b) Le pourcentage des rapports trimestriels présentés dans les délais impartis*
- c) Suivi et rapport du GRM*
- d) Le pourcentage des termes de référence et des instruments nécessaires préparés dans les délais*

Sur la base des normes ou délai de traitement des dossiers fixés, 4 plages de notation suivantes seront utilisées : Excellent (100 à 90 % sont traités dans les délais ou suivant les normes), Bonne (moins de 90 à 70% sont traités dans les délais et suivant les normes), Médiocre (moins de 70% et 50% sont traités dans les délais ou suivant les normes) et Faible (moins de 50% sont traités dans les délais ou suivant les normes).

La performance du Spécialiste en Développement Social (SDE), pour la période, sera jugée satisfaisante si au terme de l'évaluation, il obtient la note de **80%**.

8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur de la CEP-O ;
- Un curriculum vitae actualisé de 3 pages maximum indiquant trois personnes de références qui peuvent être contactées en cas de nécessité ;
- Des copies des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle ;

NB : Des renseignements complémentaires, en rapport avec les compétences et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste, seront vérifiés ultérieurement.